

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°11 - publié le 18 octobre 2023





# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N°05

REUNION DU 17/10/2023

**Présidence** : M. Laurent JULIEN.

**Présents** : Marie Nöelle FLANDIN , Gérard FANTIN

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

### INFORMATIONS

*Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### COURRIER REÇU :

Club du club de l'US 2 Vallons concernant le match U13 D2, US 2 Vallons / ES Boulieu les annonay 1 poule A du 30/09/2023. Ce dossier est en attente de régularisation.

### DOSSIER N°09

**Match n° 26891865, FC Turquoise 2 / AS St Marcelloise 2, Seniors D5, poule F du 01/10/2023**

Motif : demande du club de Fc Turquoise ainsi formulée :

*« Considérant l'article 51 des règlements sportifs du district drome Ardèche souhaite utiliser mon droit d'évocation (article 99) pour motif, un ou plusieurs joueurs ayant participer à la rencontre du 01/10/2023 Fc Turquoise 2 VS As st Marcelloise 2 (N° de rencontre 26891865) les joueurs ayant participer avec l'équipe supérieur lors de la semaine du 24/09/2023, étant donné que leur équipe première ne jouons pas se weekend ne donne pas le droit de participer avec l'équipe réserve. »*

Joueurs :

- Traore Modibo n° licence 9603304181
- Bard Victor n° licence 2544463924
- Boisdron valentin n° licence 254408621
- Lukic Jovan n°licence 2543951402
- Messaoud flechet n° licence 2546424903

Considérant que la commission a pris connaissance de la demande du club de FC Turquoise par courrier électronique le 02/10/2023.

Considérant que le motif indiqué (droit d'évocation) ne fait pas partie des 5 cas cités dans l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District D/A, la commission dit que la demande est irrecevable.





Considérant en outre qu'il ressort que l'article 51.2 des Règlements Sportifs du District D/A indique :

*« ne peut participer à un match d'une équipe inférieure (championnat et coupes) le joueur qui a pris part à la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain. »*

Considérant que ce motif peut être considéré comme une réserve d'après match, la commission se saisit du dossier pour se prononcer et dit que la réclamation d'après match est recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de l'AS Marcelloise en date du 09/10/2023 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

Considérant qu'après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe supérieure de l'AS Marcelloise l'opposant l'équipe de US Mours 2, les joueurs *Traore Modibo n° licence 9603304181, Bard Victor n° licence 2544463924,*

*Lukic Jovan n° licence 2543951402 et Messaoud Flechet n° licence 2546424903 ont participé la rencontre citée en objet.*

De ce fait la commission des règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS Marcelloise.

En application des articles 16 des Règlements du District :

**AS Marcelloise : - 1 point, 0 but**

Le compte l'AS Marcelloise sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION





# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°08

Réunion électronique du 16 / 10 / 2023

**Présents :** LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

A ce jour 258 équipes engagées

**Merci de transmettre la fiche bilan plateau du samedi 14 octobre**

**Les calendriers modifiés seront mis en ligne pour le prochain plateau du 11 novembre**

**Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.**

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et **d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.**

Prochains plateaux : **Samedi 11 novembre 2023**

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

A ce jour 328 équipes engagées

**Merci de transmettre la fiche bilan plateau du samedi 14 octobre**

Les calendriers modifiés seront mis en ligne pour le plateau du 11 novembre

**Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.**

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et **d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.**

Prochains plateaux : **Samedi 21 octobre 2023**





## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

### **CALENDRIERS :**

Les calendriers sont en ligne sur le site internet du District.

Afin de garantir une stabilité des organisations des plateaux U11 affichées en ce début de saison, les demandes de clubs intervenues au-delà de la date des engagements (09/09/2023), feront l'objet d'un traitement pour intégration au calendrier à compter des plateaux du 11/11/2023.

Prochains plateaux : **Samedi 11 novembre 2023**

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

### **Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE :**

Le **2ème Tour du Festival PITCH** aura lieu le **samedi 04/11/2023 à 13H30**. Il s'agira d'un tour de cadrage. Le tirage au sort a été réalisé et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeunes sur le site du District.

Le **1er Tour de la Coupe Charles André** aura lieu aussi le **samedi 04/11/2023 à 13h30**. Le tirage au sort a été réalisé et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.

Lors de la diffusion des poules, la 1<sup>ère</sup> équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

### **Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :**

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.





- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf* sur le site du District.

#### Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

#### A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf* et *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf*
- **Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X »**

#### 1<sup>ère</sup> Phase D1 & D2 (Excellence) :

La FMI est mise en place pour la D1 et la D2, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès afin que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

#### Phase de brassage (Promotion d'Excellence et 1<sup>ère</sup> Division) :

Les poules de brassage sont diffusées sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *U13 Promotion d'Excellence.pdf* et *U13 1<sup>ère</sup> Division.pdf*

La 1<sup>ère</sup> équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 15H30 à ce jour.





La feuille de match de brassage est à télécharger sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *U13 Brassage Feuille de Match.pdf*  
et à nous retourner avant le lundi midi par mail à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) avec en objet du mail **Brassage U13 « Niveau joué » - Poule X**.

## U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87 & Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

### U15 Brassage :

Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2ème phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.

D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

## U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à nos 4 équipes encore en lice, pour le 4<sup>ème</sup> tour, qui se déroulera le 21 octobre. Les équipes de district toujours qualifiées voient leurs rencontres U20, programmées le 27 janvier 2024.

En U17, il n'y a pas de journée de championnat ce jour-là.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour est en ligne.





## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à nos 4 équipes encore en lice, pour le 4<sup>ème</sup> tour, qui se déroulera le 21 octobre. Les équipes de district toujours qualifiées voient leurs rencontres U20, programmées le 27 janvier 2024.





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N°10

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 21 & 22 /10/2023

• **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17).**

Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

### TEST PHYSIQUE TAISA

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la troisième séance de rattrapage aura lieu le samedi 21 octobre 2023 en matinée au stade de PONT DE L'ISERE.

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez y participer.

#### Déroulement :

- 9h45 : Accueil des arbitres
- 10h00 à 10h15 : Échauffement
- 10h20 : Début du test physique
- 11h00 : Fin de l'épreuve physique

#### Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne tous les arbitres absents, blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2023/2024.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de répétitions en fonction de leur catégorie lors des précédents tests doivent y participer.

**Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2023/2024.**





## Liste des arbitres convoqués

NOM	PRENOM	CATEGORIE
DOGAN	SEBASTIEN	District 2
AARAB	MOUMENE	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGHY	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BORNIER	INGRID	District 4
BOUKABOUS	NADIR	District 4
DEMIR	ISMAYIL	District 4
DUBUS	JASON	District 4
DUSSAUD	ROMAIN	District 4
GONCALVES	DANIEL	District 4
GRASSI	MATHIEU	District 4
HERMANN	MAGALI	District 4
LOUIS	NORMAN	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
VALENCONY	ANDRE	District 4
VERRECCHIA	LAURENT	District 4
WADJIB	IMRANE	District 4
CHABBAT	MAURICE	District Assistant 2
LOMBARD	LOIC	District Assistant 2



LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
MONTROT	MICHAEL	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
ROUBI	FREDERIC	District Assistant 2
BENLABIED	YONI	District JAD
BILLON	JULES	District JAD
CHABERT	MATHEO	District JAD
DE CILLIA	BRAYAN	District JAD
DUHAMEL	DAMIEN	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD

#### AVIS AUX ARBITRES ADULTES – JEUNES – STAGIAIRES (Jeunes & Adultes)

Lors du week-end des 30/09 & 01/10/2023, il y a eu des problèmes de désignations (changement de rencontres horaires, lieux...) Nous vous demandons d'être très vigilant jusqu'au dernier moment. Consultez votre espace personnel et si vous détectez une anomalie, contactez immédiatement la personne de permanence ou le Président Nicolas BRUNEL.

**Il est rappelé, que dans le cas où dans la semaine, vous n'avez pas de désignation, vous devez consulter votre portail officiels le vendredi soir. Tout arbitre non indisponible peut être désignable.**

#### COULEURS DES MAILLOTS - TENUES

##### COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Depuis le début de saison, certains arbitres adultes et jeunes ont été confrontés à des situations conflictuelles concernant le respect de la couleur des maillots et des équipements des joueurs et/ou joueuses.

Conformément à l'article 48 (couleurs – tenue) du guide pratique du District, vous trouverez ci-dessous la réglementation à imposer lors des rencontres organisées par le District Drôme-Ardèche de Football :





### Couleurs

Quand deux clubs qui se rencontrent portent les mêmes couleurs, ou des couleurs prêtant à confusion, le club local sera tenu de porter des nuances très distinctes de celles du club adverse. Sur terrain neutre, le club le plus récemment affilié changera ses couleurs.

Les équipes seront uniformément et décemment vêtues aux couleurs de leur club respectif. Seuls les gardiens de but porteront un maillot réglementaire d'une couleur différente de celle des joueurs et de l'arbitre. Les clubs sont contraints de respecter les couleurs de leurs maillots mentionnées dans le guide pratique.

### Tenue

Les maillots des joueurs pratiquant le football à 11 seront obligatoirement numérotés de 1 à 14 conformément à la feuille d'arbitrage, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 14. Les joueurs sont tenus de se présenter dans une tenue réglementaire (maillot dans le short) et porter obligatoirement des protège tibias.

Le capitaine de l'équipe est tenu de porter un brassard.

**L'arbitre doit interdire aux joueurs de participer aux rencontres, tant qu'ils ne sont pas en tenue réglementaire et correcte.**

### REUNION TECHNIQUE ARBITRAGE - A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Comme annoncé lors des 2 assemblées générales de début de saison, 3 réunions techniques sont programmées au mois de novembre 2023, à savoir :

- **Le lundi 06 novembre 2023 à SAINT JEAN LE CENTENIER - Salle halte découverte (de 19h30 à 21h30),**
- **Le mardi 07 novembre 2023 à CHAMPAGNE - Salle du Clos des vignes – Rue du port (de 19h30 à 21h30),**
- **Le samedi 25 novembre 2023 à GUILHERAND-GRANGES - Siège du District (de 09h30 à 12h00).**

### Ordre du jour :

- Informations générales
- Correction interactive du questionnaire vidéo
- Présentation des vidéos relatives aux modifications aux lois du jeu
- Retour d'expérience (questions et/ou faits de jeu)

Pour toutes les questions arbitrage et/ou faits de jeu (retour d'expérience), il est conseillé d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

Même si la présence à l'une de ces 3 réunions d'ordre technique est facultative, la commission départementale de l'arbitrage encourage tous les arbitres adultes et jeunes à y participer.

Bien entendu, tous les arbitres stagiaires adultes et jeunes formés en août 2023 peuvent assister à l'une des 3 réunions en fonction de leurs disponibilités.

Conformément au règlement intérieur, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront présents à l'intégralité de l'une de ces 3 réunions techniques se verront attribuer un BONUS de 3 points (arbitres adultes) ou de 0,03 point (jeunes arbitres) sur le classement de fin de saison.





## RAPPEL AUX CLUBS

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à tous les clubs, que lorsque vous avez une rencontre qui est modifiée (changement de terrain, d'heure, de jour, arrêté municipal...) vous devez **IMPERATIVEMENT avertir PAR TELEPHONE** et de vive voix l'arbitre concerné.

Les coordonnées des arbitres ont été envoyées sur les boites mails officielles des clubs.

## A L'ATTENTION DES ARBITRES JEUNES ET ADULTES - DUREE DES MATCHES

Depuis le début de saison, la commission départementale de l'arbitrage a constaté des disparités concernant l'application des temps de jeu dans les compétitions de jeunes et/ou seniors.

Conformément à l'article N°58 page 76 du guide pratique du District, vous trouverez ci-dessous les temps de jeu pour les différentes compétitions et/ou plateaux :

### Football à 11 :

- Seniors masculins et féminines, U20, U18 et U17 : 2 x 45 minutes
- U18 féminines et U15 : 2 x 40 minutes
- U15 féminines : 2 x 35 minutes

### Football à effectif réduit :

- Vétérans à 7 : 2 x 45 minutes
- Seniors féminines à 8 : 2 x 40 minutes
- U13 (garçons et filles) : 2 x 30 minutes avec une pause coaching de 2 minutes maximum à la 15ème minute et 45ème minute de jeu.
- U11 (garçons et filles) : 2 matches de 25 minutes
- U9 (garçons et filles) : 4 matches de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes
- U7 (garçons et filles) : 4 matches de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes

**Bien entendu, toutes les rencontres (football à 11 et à effectif réduit) se déroulent SANS PROLONGATIONS à l'exception de la Finale de la Coupe Xavier BOUVIER et René GIRAUD.**

## CATEGORIE FEMININES U18

La somme à percevoir de l'indemnité de préparation est de : **26 €**

## NOUVELLE NOTE DE FRAIS

Nous vous informons qu'une nouvelle note de frais et mise à votre disposition sur le site du District, rubrique "Arbitrage/Documents". Merci de bien vouloir télécharger le document.





## COUPES U15 – U17 – RENE GIRAUD – XAVIER BOUVIER

Comme il a été annoncée lors de l'Assemblée Générale des 02 & 09 septembre dernier, nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongations et en cas d'égalité. Il faut appliquer directement la séance de tirs aux but. **5 tirs pour chaque équipe** et si encore égalité, c'est la **MORT SUBITE**.

## TEST VIDEO SUR LES LOIS DU JEU

A titre exceptionnel, la Commission Départementale de l'Arbitrage a planifié une dernière date pour les arbitres adultes et jeunes qui n'ont pas effectué le test vidéo lors des deux assemblées générales de début de saison et des deux soirées prévues à cet effet.

**Samedi 25 novembre 2023 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES (début du test vidéo à 8h45 très précises).**

En cas de retard, absence et/ou excuse, la note de 0/10 sera attribuée aux arbitres concernés.

Cet avis tient lieu de convocation.

### **Liste des arbitres convoqués :**

NOM	PRENOM	CATEGORIE
BORNIER	INGRID	District 4
BOUKABOUS	NADIR	District 4
DUBUS	JASON	District 4
GRASSI	MATHIEU	District 4
HAMRI	HENNI	District 4
LOUIS	NORMAN	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
BUISSON	MATHIEU	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD



YOUSOUF	OUMARE	District JAD
YOUSOUF	ABOU	District JAD

## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

### **OCTOBRE 2023**

- Samedi 21 octobre : Séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

### **NOVEMBRE 2023**

- Lundi 7 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée)

- Mardi 8 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée)

- Samedi 26 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée)

### **DECEMBRE 2023**

- Samedi 2 décembre : Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

### **JANVIER 2024**

- Samedi 20 janvier : Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

## FORMATION ELITE

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, nous vous rappelons qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football sur la deuxième partie de saison (avril - mai - juin 2024).

Tous les arbitres qui officient régulièrement en seniors D1-D2 et AA ou en catégories jeunes U17 et/ou U20 peuvent faire acte de candidature en envoyant un mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche@fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche@fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues au 6 octobre 2023 :

PHILIBERT Thomas (arbitre central - JAD)

AZCUE Axel (arbitre central - Seniors)

HAVARD Clément (arbitre central - Seniors)

DUBOIS Michaël (arbitre assistant - Seniors)

GALOYAN Arthur (arbitre assistant - Seniors)

CHEVAL Fanny (arbitre central féminines - Seniors)

BADAD Amine (arbitre central - JAD)



VALLON Alexis (arbitre central – JAD)  
MARESTIN Pierre (arbitre central – JAD)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu au siège du District Drôme-Ardèche de Football (date à déterminer).

## FOOT ENTRPRISES

La CDA cherche à compléter l'effectif pour officier en Foot Entreprises. Ceux qui sont intéressés, en plus de ceux qui ont rempli la fiche individuelle, veuillez adresser votre candidature par courriel à l'adresse de la C.D.A. : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

## PORTAIL DES OFFICIELS (NOUVEAUTES)

La C.D.A vous informe que cette saison, vous pourrez retrouver tous les documents nécessaires dans la rubrique "DOCUMENTS".

Merci d'en prendre note.

## FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

### OCTOBRE 2023

#### CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 23 octobre 2023 au 26 octobre 2023 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives) :**

- Samedi 28 octobre 2023 (matinée) au **Siège du District**

### JANVIER 2024

#### GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)

- Samedi 06 janvier 2024 (journée)

- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives) :**

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

### FEVRIER 2024

#### CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives) :**

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au **Siège du District**

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : [rviallet@drome-ardeche@fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche@fff.fr)





## INFORMATION STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage, vous devez adresser vos messages à : [statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr](mailto:statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr)

## INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que toute absence, quelque se soit le motif, doit être justifiée par un document qui doit être adressé à la boîte mail de la C.D.A.: [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.

## CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de coordonnées, (mail, téléphone, adresse...), vous devez faire un courriel à l'adresse : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

## COURRIERS DES ARBITRES

- **LEBEAU Quentin** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 17/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **EL MARRAHI Saïd** : Courriel nous informant de son désir de faire du tutorat. Lu et noté. Transmis au Responsable des tutorats
- **CELLIER Tao** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 13/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **AURIC Frédéric** : Courriel nous informant de son absence à la séance de rattrapage du test TAISA du 21/10/2023 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **JARJAT Richard** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 24/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BENLABIED Yoni** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 03/11/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BOUSHABA Jasmine** : Courriel nous adressant son certificat médical attestant sa reprise pour la fonction d'arbitre. Lu et noté.
- **LEXPERT Xavier** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 21/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **FRAISSE Sacha** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son absence du 15/10/2023. Lu et noté.
- **WEBER Stéphane** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 31/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

## COURRIERS DES CLUBS

- **US DAVEZIEUX** : Courriel nous adressant ses félicitations aux arbitres de la rencontre Seniors D1 du 08/10/2023. Lu et noté. Remerciements. Nous faisons suivre aux intéressés.
- **ES BEAUMONTELEGER** : Courriel nous adressant ses félicitations à l'arbitre de la rencontre Seniors D5 du 08/10/2023. Lu et noté. Remerciements. Nous faisons suivre à l'intéressé.
- **US BAS VIVARAIS** : Courriel nous informant du changement de terrain pour sa rencontre U17 Brassage du 21/10/2023. Lu et noté.
- **GF HERMITAGE TOURNON** : Courriel nous informant du déroulement de la rencontre U15 du





14//10/2023. Lu et noté.

- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U17 Brassage pour la rencontre du 14/10/2023. Lu et noté
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U15 Brassage pour la rencontre du 14/10/2023. Lu et noté
- **FC 540** : Courriel nous demandant un arbitre (si possible féminin) pour sa rencontre Seniors D5 pour sa journée « Octobre rose » du 22/10/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **AS DU DOLON** : Courriel nous informant du changement de terrain pour ses rencontres Seniors D3 et D4 du 21/10/2023. Lu net noté.
- **US VAL D'AY**: Courriel nous informant du changement de terrain pour sa rencontre Seniors Féminines D2 du 21/10/2023. Lu net noté.

## JOURNEE DE L'ARBITRAGE

Le coup d'envoi des Journées de l'arbitrage a été donné ce mardi 10 octobre 2023 à Issy les Moulineaux à l'initiative du partenaire historique des arbitres « LA POSTE ».

Cette 22ème édition des Journées de l'arbitrage aura lieu, du 10 au 31 octobre 2023, et sera placée sous le signe du recrutement et de la fidélisation.

La Commission Départementale de l'Arbitrage invite vivement les clubs en collaboration avec les arbitres à mettre en place le protocole initié l'an dernier dans le cadre des journées de l'arbitrage sur les championnats régionaux ou départementaux à partir des compétitions U14 (*Protocole ci-dessous*).

Ce protocole « d'avant match » sur les rencontres amateurs avec la mise en lumière des ARBITRES qui sont des licenciés de vos clubs est une manière de mettre en avant tous les ARBITRES de nos territoires. C'est aussi renforcer la forte volonté de la LFA et la FFF d'accompagner nos ARBITRES de demain avec une initiative avant tout symbolique.

Sachant compter sur la mobilisation de l'ensemble des clubs et des arbitres de nos 2 départements, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration.

### L'entrée sur le terrain et la haie d'honneur

Lors de la présentation des équipes, les joueurs entrent sur le terrain. Entrée des joueurs des deux équipes au centre du terrain à quelques mètres de la ligne de touche (comme un protocole classique).

Les 2 équipes se mettent en ligne face à face pour accueillir les 3 arbitres du match et le ou la jeune arbitre du club local afin de faire une haie d'honneur et applaudir les arbitres qui entrent sur le terrain, se plaçant comme sur un protocole classique.

### Avant le coup d'envoi

Le message speaker (Si présence d'un speaker)

Le speaker du stade devra lire un court message de présentation des Journées de l'arbitrage La Poste et de leur thématique.





En cas d'absence de speaker dans le stade, ce message pour être lu devant les joueurs et dirigeants par un des éducateurs présents.

« Ce week-end se déroulent les Journées de l'arbitrage La Poste.

*De nouveau placées sous le signe du recrutement et de la fidélisation, La Poste renouvelle son engagement au niveau national en accompagnant les clubs dans la promotion de l'arbitrage.*

*Pour que le sport de compétition continue, nous avons besoin que de nombreux jeunes passent en mode arbitre.*

*Alors tous ensemble, clubs, joueurs, supporters, soutenons de nouveau l'engagement au service de l'arbitrage.*

*La Poste vous souhaite un bon match »*

### **Coup d'envoi**

Invitation des jeunes arbitres et coup d'envoi fictif (Matches Nationaux et Régionaux)

En amont du match, un ou une jeune arbitre est choisi par le club recevant dans son effectif de jeune arbitre. A défaut d'avoir un jeune arbitre dans son effectif un jeune joueur U13 du club recevant est invité à remplacer l'arbitre dans le cadre de « l'arbitrage des jeunes par les jeunes »

Le ou la jeune arbitre sera invité(e) au centre du terrain à donner le coup d'envoi fictif de la rencontre.

Président  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire  
Jean-Baptiste RIPERT